ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccin DTP

Question écrite n° 38910

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la pénurie de vaccins. Le problème se pose en particulier pour le vaccin DT polio, les pharmacies étant très mal approvisionnées. Les patients, et spécialement les enfants, subissent ainsi des retards dans leurs rappels de vaccination. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que les pharmacies soient régulièrement approvisionnées en vaccins.

Texte de la réponse

Des difficultés techniques rencontrées dans la production du vaccin DTP entraînent depuis plusieurs mois des problèmes d'approvisionnement. Devant cette situation de pénurie et compte tenu de l'attente des professionnels de santé et des parents qui doivent procéder aux rappels de vaccination des enfants dans les tranches d'âges concernées, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a autorisé l'utilisation d'un autre vaccin, le Revaxis(R). Ce vaccin était jusqu'à présent autorisé en France pour les rappels chez les adultes à partir de dix-huit ans. Il peut dorénavant être utilisé en rappel chez les enfants à partir de six ans, utilisation déjà effective dans de nombreux pays d'Europe. Le laboratoire Aventis Pasteur Merck qui commercialise le vaccin, informera les professionnels de santé des nouvelles recommandations de son utilisation. Le laboratoire s'est aussi engagé à mettre à disposition, en tant que de besoin, le vaccin bivalent DT et le vaccin monovalent contre la polio.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38910
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3433
Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9279